

Séance du 4 février 2016 à 19 heures

Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

*Aujourd'hui, quatre février deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières*

Etaient présents :

55 titulaires dont 10 possédant une procuration  
 10 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
 BOISSIERES  
 BOUZIES  
 CABRERETS  
 CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle  
 M. PARNAUDEAU Willy,  
 M. RAFFY Gilles,  
 M. SEGOND Dominique,  
 M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme  
 LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX  
 Catherine, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA  
 Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH  
 Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, Mme  
 RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC  
 CALAMANE  
 CATUS  
 CIEURAC  
 CRAYSSAC  
 DOUELLE  
 ESPERE  
 FONTANES  
 FRANCOULES  
 GIGOUZAC  
 LABASTIDE MARNHAC  
 LAMAGDELAINE  
 LAROQUE DES ARCS  
 LE MONTAT  
 LES JUNIES  
 MECHMONT  
 MONTGESTY  
 NUZEJOULS  
 PRADINES

M. TILLOU José,  
 M. DUJOL Jean-Paul,  
 M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
 M. PEYRUS Guy,  
 M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
 Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
 M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
 Mme VALETTE Roselyne,  
 M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
 M. MOLINIE Romuald,  
 M. JARRY Daniel,  
 Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
 M. NOUAILLES Serge,  
 M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,  
 Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
 M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
 M. GALTHIE Jean-Noël,  
 Mme DESSERTAINE Brigitte,  
 M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
 Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,  
 M. MIQUEL Gérard,  
 M. FIGEAC Philippe,  
 M. BORIES Olivier,  
 M. FERNANDEZ Pierre,  
 M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
 M. LAVAU Pascal,  
 M. ANNES Jean-Pierre,

ST CIRQ LAPOPIE  
 ST DENIS CATUS  
 ST GERY  
 ST MEDARD  
 TOUR DE FAURE  
 TRESPOUX-RASSIELS  
 VALROUFIE

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
 CIEURAC  
 COURS  
 FONTANES  
 LAROQUE DES ARCS  
 MAXOU  
 MONTGESTY  
 ST PIERRE LAFUEILLE  
 TOUR DE FAURE  
 VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,  
 M. GARD Michel,  
 M. MOLESIN Jean-Pierre,  
 M. PLANAVERGNE Jean-François,  
 M. BONNEMERE Jean-Claude,  
 M. VIVIER Jean-Luc,  
 M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
 M. BONNET Frédéric,  
 M. EYROLLE Jean-Louis,  
 M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires - 16 suppléants

ARCAMBAL  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORSM. LABRO Didier (procuration à Mme TEULIERES),  
Mme MARMIESSE Yvette,  
M. PAULIN Peter,  
Mme LAGARDE Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration  
à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (procuration de M.  
SIMON), M. SINDOU Géraud (procuration à M. VAYSSOUZE-  
FAURE), Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme BONNET),  
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel  
(procuration à M. COLIN), M. MAFFRE Jean-Luc (procuration à  
Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,  
M. BRIS René,CAILLAC  
CALAMANE  
COURS  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LES JUNIES  
LHERMM. FAURE Jean-Pierre,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,  
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. BARDINA Fabien,  
M. REIX Jean-Albert (procuration à Mme SIMON-PICQUET), Mme  
SALANIE Jacqueline,MAXOU  
MECHMONT  
MERCUESM. SABOT Aimé,  
M. PONS Stéphane,  
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme  
RIVIER-DELFAU Isabelle,NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERSM. BESSEDE Arnaud,  
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BERNIOT Pierre-Jacques,  
M. RIGAL Serge,  
M. GILBERT Joël,  
M. DIOT Fabrice (procuration à M. LAVAU),  
M. NICOLAON Patrick,  
M. HEE Gérard,Secrétaire de séance :

M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Prescription de l'abrogation de la carte communale de la commune de Lherm pour la  
remplacer par le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

A été adopté à l'Unanimité

Délibération n° 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORSSéance du 4 février 2016Rapporteur : Brigitte DESSERTAINERédacteur : Christelle CARPIO  
Service : PlanificationObjet : Prescription de l'abrogation de la carte communale de la commune de Lherm pour la remplacer par le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mesdames, Messieurs,

En date du 7 décembre 2015, le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé d'achever la procédure d'élaboration du PLU de Lherm, après accord du Conseil municipal en date du 23 novembre 2015.

La commune de Lherm, par délibération en date du 11 octobre 2011, a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour remplacer la carte communale en vigueur. Cette dernière limitant le développement de la commune.

La collectivité a débattu de son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en date du 24 septembre 2013 et du 22 octobre 2014 et a arrêté son projet de PLU en date du 7 juillet 2015.

La prochaine étape consiste à soumettre le projet de PLU à enquête publique.

Les services de la Direction Départementale des Territoires du Lot demandent, conformément à la doctrine de l'Etat, que la carte communale soit abrogée pour permettre l'entrée en vigueur du futur PLU.

Et ils demandent d'appliquer le principe du parallélisme des formes en soumettant à enquête publique l'abrogation de la carte communale.

La carte communale est approuvée par arrêté Préfectoral.

Pour permettre l'application du futur PLU il convient donc, conformément à la doctrine de l'Etat, d'abroger concomitamment la carte communale.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, par mention de la compétence «plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale»,  
Vu la délibération du Conseil municipal de Lherm, en date du 23/11/2015, donnant son accord à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour achever la procédure

d'élaboration du PLU de Lherm, prescrit par délibération du Conseil municipal en date du 11/10/2011,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du PLU de Lherm

Vu la carte communale de la commune de Lherm approuvée le 28 /04/2005,

Vu la délibération du conseil municipal de Lherm, prescrivant l'élaboration du PLU de Lherm, en date du 11/10/2011,

Vu la doctrine de l'Etat,

- de prescrire l'abrogation de la carte communale de Lherm pour la remplacer par le PLU ;
- que le dossier d'abrogation de la carte communale sera soumis à une enquête publique unique avec celle relative au PLU ;
- que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Lot ;
- que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
  - affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Lherm pendant un mois,
  - mention de cet affichage inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
  - publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, conformément à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales ;
- que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture du Lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE  


"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."